



## La prévoyance à votre service Notre assurance sous forme de capital en cas de décès ou d'invalidité dus à la maladie (CDI)

La meilleure prévoyance afin de vous protéger, ainsi que les membres de votre famille, contre les conséquences financières d'un décès ou d'une invalidité dus à la maladie.

### Protection à long terme

#### La sécurité pour vous et votre famille

Les maladies mènent quatre fois plus souvent au décès et même sept fois plus souvent à une invalidité que les accidents. Notre assurance sous forme de capital en cas de décès ou d'invalidité dus à la maladie (CDI) vous protège, ainsi que les membres de votre famille, contre les conséquences financières d'une maladie grave. Elle vous permet de préserver votre niveau de vie et celui de vos proches en cas de décès. L'assurance CDI est recommandée pour les personnes sans couverture ou disposant d'une couverture faible dans une autre assurance (p. ex. les enfants, les adolescent(e)s, les étudiant(e)s ou les mères), ainsi que les personnes sans activité lucrative, exerçant une activité indépendante ou employées.

### Une prévoyance avec de nombreux avantages

- Protection complète à prix avantageux
- Prestation de capital indépendante d'autres assurances
- Pas d'obligation sur plusieurs années
- Pas d'obligation de prouver l'existence de coûts non couverts
- Assurance valable dans le monde entier

**visana**

A votre service, tout simplement.

## Les offres sous forme de capital en un clin d'œil

Vous pouvez choisir librement le montant du versement. Nous proposons deux modèles sous forme de capital pour les enfants jusqu'à 18 ans révolus et cinq modèles pour les adultes.

|                                  | Capital-invalidité | Capital-décès | Primes  |
|----------------------------------|--------------------|---------------|---|
| <b>Enfants</b><br>jusqu'à 18 ans |                    |               |   |
| Modèle 1                         | CHF 100 000.–      | CHF 10 000.–  | CHF 2.80  |
| Modèle 2                         | CHF 200 000.–      | CHF 10 000.–  | CHF 4.80  |
| <b>Adultes</b><br>de 19 à 55 ans |                    |               |   |
| Modèle 1                         | CHF 100 000.–      | CHF 10 000.–  | Les primes sont calculées en fonction de l'âge effectif et du sexe. |
| Modèle 2                         | CHF 200 000.–      | CHF 10 000.–  |   |
| Modèle 3                         | CHF 100 000.–      | CHF 50 000.–  |   |
| Modèle 4                         | CHF 200 000.–      | CHF 50 000.–  |   |
| Modèle 5                         | CHF 200 000.–      | CHF 100 000.– |   |

### Le versement en cas d'invalidité

- Pour un degré d'invalidité situé entre 40 % et 70 %: le versement se fait au même pourcentage que le degré d'invalidité
- A partir de 70 % de degré d'invalidité: la somme entière d'invalidité est versée

L'assurance peut être conclue jusqu'à la 55<sup>e</sup> année. Ensuite, la somme d'assurance versée baisse de 20 % chaque année. L'assurance s'éteint à 59 ans révolus.

### Un examen de santé doit être effectué.

Exceptions:

- inscriptions prénatales
- inscriptions jusqu'à 30 jours après la naissance

